



Cap Métiers Formation, dispositif de professionnalisation > comment y participer ?



Pour l'ensemble de l'offre de professionnalisation, les coûts pédagogiques et d'organisation sont pris en charge dans le cadre du dispositif Cap Métiers formation. Les frais afférents aux déplacements, à la restauration ainsi qu'à l'hébergement sont à la charge de l'employeur.



POUR QUI

Tous les professionnels exerçant en Aquitaine, ayant une activité salariée dans le champ de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi.



Conditions d'accès aux actions de professionnalisation

Les actions de formation

Conditions d'inscription

- 1^{ère} Être salarié(e) d'une structure adhérente à Aquitaine Cap Métiers
- 2^{ème} S'engager sur l'intégralité de la formation
- 3^{ème} Avoir l'accord écrit de son employeur

Gestion des inscriptions

- 2 salarié(e)s maximum d'une même structure pourront s'inscrire au sein d'une même session de formation
- Un même salarié peut bénéficier de 3 actions de formation par an.

Annulation d'inscription à une action de formation

- 1- Doit systématiquement faire l'objet d'une information auprès du pôle de professionnalisation d'Aquitaine Cap Métiers cmf@aquitaine-cap-metiers.fr
- 2- Doit être motivée par un impondérable
- 3- Toute défection sans prévenance engendrera l'annulation des autres inscriptions sur les actions de l'année en cours et sera notifiée auprès de l'employeur.

Les sessions d'initiation aux outils J.A.E.

Priorité d'accès : professionnels salariés des CIO, EMA (Espace Métiers Aquitain), Missions locales et sous réserve de places disponibles, salariés dont l'organisme employeur est adhérent à Aquitaine Cap Métiers.

Chaque organisme adhérent à Aquitaine Cap Métiers ne peut inscrire que trois de ses salariés au sein d'une même session.

Toutes les autres actions de professionnalisation : journées professionnelles, matinales, ateliers...

Sont accessibles toute l'année sans limite d'inscription par personne et par structure mais obligatoirement sur inscription.



Modalités d'inscription dématérialisée pour toutes les actions de professionnalisation

- Créer un compte professionnel sur le portail d'Aquitaine Cap Métiers ([télécharger le mode d'emploi](#))
- Ce compte doit être nominatif (*Respect des recommandations de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés)*)
- En cas de problème de création de compte, contacter tus@aquitaine-cap-metiers.fr



Pour tout renseignement, contacter le pôle professionnalisation cmf@aquitaine-cap-metiers.fr



Seront à votre disposition durant votre formation au sein des locaux d'Aquitaine Cap Métiers

- Un **accès privilégié au parking des stagiaires de l'AFPA de Pessac**,
entrée du parking : rue Gutenberg
- Dès son ouverture en 2015, un **accès par le Tram** Ligne B, Arrêt Cap Métiers

- Dans le hall du Centre Vincent Merle :
 - Un distributeur de boissons chaudes
 - Un espace d'accueil et d'auto information : Le café des métiers

Vous trouverez à proximité des points de restauration pour votre pause déjeuner.